

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DECRET N° 2/764 du 16/3/1982

Portant intégration et nomination de Monsieur
ROBERT BISSILI et Mademoiselle KALE Marie Jacque-
line, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie
T.4.1 Services Sociaux (Santé Publique).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 25/60 du 13.11.1960 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/MP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des Fonctionnaires ;
(/u le décret 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret
63/376 du 23.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A, des Ser-
vices de Santé ;
(/u le décret 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations
des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/MP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/MP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/MP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/81/MP du 24.3.1963 fixant les conditions dans les-
quelles sont affectés les élèves probatoires qui doivent subir les Fonction-
naires Stagiaires, notés aux articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/90/MP du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la carrière et les autres relatives aux nominations,
intégrations, promotions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/90 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret 12/190/MP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des Fonctionnaires ;
(/u le décret 79/19 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/19 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u la rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.
1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inscriptions des Membres
du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 6612/DGEP.DGAF du 14.2.1982 du Directeur des Servi-
ces Administratifs et Financiers transmettant les dossiers de candidature consti-
tués par les intéressés ;

SECRET :

.../...

yb

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.65 susvisé, Monsieur MOUKALA-BISSIL et Mademoiselle KABA Marie Jacqueline, nés les 3.2.55 à Mossanda et 25.7.55 à Makou-Penda, titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'INSE (Université Marien NGOUABI), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4^e échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 :- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent arrêté qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZZZVILLE, le 16 Août

1961

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,


Pierre Damien BOUSSENGOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Gassétoumba LEKUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DFP.BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.S.A.S 3
INTERESSES 2
DOSSIERS 6
SGCM/EG 2